



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU NORD

# PACS

## Attestations sur l'honneur

### d'absence de lien de parenté ou d'alliance et de résidence commune

Nous soussignés :

Nom ..... Prénom .....,

né(e) le ..... à .....,

et

Nom ..... Prénom .....,

né(e) le ..... à .....,

**Attestons sur l'honneur <sup>①</sup> :**

- qu'il n'existe entre nous aucun lien de parenté ni d'alliance, susceptible d'empêcher la souscription d'un pacte civil de solidarité (article 515-2 du Code civil) <sup>②</sup>

- que nous avons établi notre résidence commune à l'adresse suivante :

Adresse : .....

Signature des deux partenaires

Fait à ..... le .....

Signature des deux partenaires

**①** Extrait de l'article 441-7 du code pénal :

“Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait : ...d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts... Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.”

**②** Liens empêchant la conclusion d'un PACS : parent/enfant, grand parent/petit enfant, frère/sœur, oncle-tante/ neveu-nièce, beau-parent/gendre-bru.